

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2025

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2025-018

Compte administratif 2024 – Budget annexe Ordures ménagères

Date de convocation : 28 février 2025	Liste des délibérations affichées le : 07 mars 2025		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 46 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Excusés : 31	Autres absents : 7	Votants : 46

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Philippe PARRAUD (Axat), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Évelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (COMUS), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Gaston TRIBILLAC (Escouloubre), Christian SOULA (Espéza), Rose Marie DAROT (Espéza), Elvire ANDREWS (Espéza), Patrick CAZAUD (Espéza), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginols), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Madeleine PUJOL (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Serge BACAVE (St Benoît), Michelle MOULARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Jeanine BOULET (St Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Ste Colombe sur Guette), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Excusés : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Jean Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIÉ (Belfort sur Rebenty), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Éric ASTIER (Corbières), Claire THÉNARD (Courtauly), Julie LE MORVAN (Espéza), Olivier FROMILHAGUE (Espéza), Gaël SAN MARTIN (Espéza), François LACROIX (Espezel), Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain BONNÉRY (Nébias), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Amandine MORENO (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Jean Jacques MARTY (St Ferriol), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Jean Christophe GAUVRIT (Tréziers), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne).

Absents : Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Jean POLY (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Louis SIRE (St Just et le Bézu) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Anthony CHANAUD

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jacky GALY, vice-président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote des comptes administratifs et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et suivants relatifs à l'adoption des comptes administratifs et des comptes de gestion,

Considérant que Jacky GALY, vice-président, a été désigné pour présider la séance des comptes administratifs,

Considérant que le Président s'est retiré,

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif (délibération DC 2024-040),

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	46	Suffrages exprimés	45
Retraits avant vote	1	Pour	45
Abstentions	0	Contre	0

Déport du Président pendant toute la durée des débats sur le vote des 8 comptes administratifs

- ADOPTE le compte administratif du budget annexe Ordures ménagères,
- ARRETE les résultats de l'exercice 2024 :
 - Section de fonctionnement : 616 020,02 € (résultat cumulé)
 - Section d'investissement : 85 404,25 € (solde d'exécution cumulé).



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 19/03/25
- ❖ et de sa publication le 19/03/25